

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1071 DU 4 AOÛT 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNES VACANCES

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**DES ORGANISATIONS
INTERPELLENT
LES ÉLUS DE GUADELOUPE
SUR LES MASSACRES D' ISRAËL
EN PALESTINE**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 12

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 13

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 16

Nombre de pages :17

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

Jusqu'à la fin du mois d'août, La NATION paraîtra trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi .

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

DES ORGANISATIONS INTERPELLENT LES ÉLUS SUR LA PALESTINE

Les organisations suivantes :

ADIM – Agir en Citoyens - AL KITAB - ANKA - CFTC – CGTG - CIPN - CIPPA - COMBAT OUVRIER – COPAGUA - CSRDA – FAEN/SNCL - FKNG !- FO – FSU - LKP - MAS KA KL" – Mouvman NONM – PCG - SOLIDAIRES GUADELOUPE – SOS BASSE/TERRE ENVIRONNEMENT - SPEG - SUD PTT GWA - TRAVAYE é P"YIZAN – UGTG – UNSA – Union des Femmes Guadeloupéennes – UPLG adressent aux élus guadeloupéens l'appel qui suit :

À MESDAMES ET MESSIEURS LES ÉLUS DE GUADELOUPE COMMUNES, COMMUNAUTÉS, DÉPARTEMENT, RÉGION ...

Nous sommes face à un véritable génocide perpétré par l'Etat Israélien en Palestine occupée et particulièrement à Gaza.

Il ne s'agit pas de détruire des tunnels, ni de se battre contre des soldats du Hamas mais plutôt de tuer des femmes, des vieillards pour semer la terreur et surtout de tuer des enfants pour éliminer toutes velléités de contestation futures. Là voilà, la vérité : 1700 palestiniens tués dont près de 1500 civils parmi lesquels plusieurs centaines d'enfants.

Les forces Israéliennes tirent sur des mosquées, sur des écoles, sur des hôpitaux, sur des maisons dans le but de tuer les habitants de GAZA, de supprimer purement et simplement les Palestiniens. Elles ont décidé, en toute impunité, de punir les Gazaouis au prétexte qu'ils soutiennent la lutte du HAMAS.

Aux quatre coins du monde, tous ceux qui partagent les idéaux de paix et de justice exigent l'arrêt des massacres et le respect du droit à l'existence du peuple palestinien dans la sécurité et la paix sur son territoire, la Palestine. C'est ainsi qu'un certain nombre d'organisations de Guadeloupe ont publié une motion de soutien au Peuple Palestinien.

Nous vous adressons cette motion qui a été transmise à la Présidence de la République française ainsi qu'à l'autorité Palestinienne et aux instances Internationales.

Au nom de la démocratie, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au nom de nos ancêtres qui ont subi génocide, esclavage, répression militaire, nous vous demandons de condamner publiquement et sans ambiguïté le terrorisme d'Etat d'Israël qui massacre la population palestinienne.

Vous ne pouvez rester indifférents face à ce crime contre l'humanité qui doit ébranler vos consciences. Se taire, détourner le regard, c'est admettre et encourager.

Vous trouverez ci-joint, copie de la motion de soutien aux Palestiniens des Organisations de Guadeloupe.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

MOODY SCEPTIQUE SUR LES OBJECTIFS DE DÉFICIT DE LA FRANCE

La France risque de ne pas atteindre ses objectifs en matière de réduction de son déficit budgétaire en 2014 et 2015, estime lundi l'agence de notation Moody's dans un communiqué. L'agence note que la France a donné une nouvelle orientation à sa politique budgétaire et la qualifie de positive mais juge que l'application de nombreuses mesures reste floue et note que l'économie française est pénalisée par une faible croissance. "En conséquence, même si le déficit est appelé à conserver une trajectoire baissière, le pays n'apparaît pas en mesure d'atteindre ses objectifs budgétaires en 2014 et 2015", écrit Moody's. Le gouvernement espère ramener le déficit public à 3,8% de PIB fin 2014, après 4,3% fin 2013, avant

d'atteindre la limite européenne de 3% fin 2015. Avant Moody's, le Fonds monétaire international avait estimé lui aussi, début juillet, que la France allait manquer ses objectifs de réduction du déficit public en raison d'une croissance économique plus faible que prévu par l'exécutif. La Cour des comptes avait également jugé, dès le mois de juin, peu réalistes les objectifs définis par le gouvernement. Selon elle, le déficit risque d'atteindre 4,0% fin 2014, voire davantage si la croissance est inférieure à 1%. Paris intègre désormais dans sa stratégie budgétaire les problématiques de la compétitivité mais la mise en oeuvre de sa politique n'est pas sans risques, analyse Moody's dans le communiqué publié lundi. "La mise en oeuvre du programme du gouvernement s'annonce d'autant plus ardue dans un contexte de croissance atone", estime Moody's. Le gouvernement prévoit une croissance économique de 1% cette année et de 1,7% l'an prochain mais le FMI estime qu'elle n'atteindra que 0,7% cette année et 1,4% en 2015. L'Insee prévoit également une croissance du PIB de 0,7% cette année. "Nous mettons en place les réformes annoncées mais le rythme des efforts entrepris pour réduire les déficits dépend aussi de la croissance", dit François Hollande dans des déclarations publiées lundi par Le Monde. Le président français a appelé en outre l'Allemagne à apporter un soutien plus fort à la croissance en Europe, estimant que ses excédents et sa situation financière lui permettraient d'investir davantage. L'exécutif français prépare depuis plusieurs semaines ses partenaires européens à de mauvaises nouvelles sur l'économie et les déficits. Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé vendredi qu'il dirait "la vérité aux Français" à la mi-août, tout en avertissant l'Union européenne qu'une consolidation budgétaire trop rapide risquait "d'éteindre la croissance".

LE CLIMAT DES AFFAIRES SELON L'IEDOM

L'indicateur du climat des affaires (ICA) progresse au deuxième trimestre 2014. Il s'établit une nouvelle fois au niveau de sa moyenne de longue période dont il s'était écarté après un recul au trimestre précédent. Cette amélioration de l'ICA s'explique principalement par l'appréciation positive portée par les chefs d'entreprise, tant sur le trimestre passé que sur le trimestre à venir. Les effectifs et la trésorerie, en particulier, sont mieux orientés. En revanche, les opinions défavorables des entrepreneurs sur l'activité prévue ainsi que celles moins positives sur l'investissement pèsent

négativement sur l'indicateur. Les intentions d'investissement se stabilisent à l'horizon de 12 mois.

UNE POPULATION EN VIEILLISSEMENT

Selon une note récente de l'IEDOM, au 1er janvier 2013, la population de la Guadeloupe (hors îles du Nord) est estimée à 405 739 habitants, soit 0,6 % de la population nationale. Sur la période 2006-2013, le taux de croissance annuel moyen de la population s'est sensiblement réduit par rapport à celui relevé entre 1990 et 1999 (1,0 % par an), pour s'établir à 0,2 %. Ce rythme est désormais inférieur à celui du territoire national (+0,5 %) et il est dû exclusivement à la contribution du solde naturel (+0,7 %), le solde migratoire étant déficitaire (-0,5 %). En 2040, la Guadeloupe aurait un nombre d'habitant estimé à 404 000, légèrement inférieur à la population actuelle. Si la population de l'archipel est plus jeune que celle de métropole, elle vieillit en raison de la baisse de la natalité et d'un solde migratoire déficitaire. En 2040, la part des moins de 20 ans devrait être proche de 22 % et celle des plus de 60 ans devrait atteindre les 40 %. La Guadeloupe sera alors la troisième région la plus âgée de France, derrière la Corse et la Martinique.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

SOMMET AFRIQUE USA

Le secrétaire d'état américain John Kerry a vanté lundi les valeurs démocratiques et les droits de l'homme au premier jour d'un sommet sans précédent entre les Etats-Unis et l'Afrique centré sur la coopération économique. Le président Barack Obama et son gouvernement accueillent pendant trois jours une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement africains, dont plusieurs foulent le tapis rouge de Washington malgré de mauvais bilans en matière de droits de l'homme. Une société civile forte, le respect pour la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme, ce ne sont pas seulement des valeurs américaines, ce sont des valeurs

universelles, a martelé le chef de la diplomatie américaine devant un parterre d'acteurs africains de la société civile. Citant une nouvelle fois l'exemple de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela, John Kerry a affirmé que la plupart des peuples d'Afrique étaient favorables à une limitation à deux mandats pour leurs dirigeants. Nous presserons les dirigeants de ne pas modifier les constitutions pour leurs bénéfices personnels ou politiques, a dit M. Kerry, sans désigner quelqu'un en particulier. Il a rencontré le président de la République démocratique du Congo (RDC) Joseph Kabila à qui il avait déjà demandé, en visite en mai à Kinshasa, de respecter la limite à deux mandats imposée par la loi fondamentale congolaise, dans la perspective des élections de 2016. Mais le secrétaire d'Etat n'a pas évoqué les cas de la Guinée équatoriale, du Rwanda, de l'Ouganda, de l'Angola ou du Cameroun et de leurs indéboulonnables présidents Teodoro Obiang Nguema, Paul Kagame, Yoweri Museveni, Eduardo dos Santos et Paul Biya.

En revanche, il s'est entretenu avec le président burundais Pierre Nkurunziza devant qui il a plaidé pour le respect de la loi, de l'appareil judiciaire, de l'armée et d'institutions qui protègent les citoyens. Le chef de l'Etat burundais lui a répondu, en français, que son pays était en post-conflit et qu'il savourait aujourd'hui les dividendes de la paix. La communauté internationale et des organisations des droits de l'homme s'inquiètent depuis plusieurs mois d'une montée des tensions sur fond de violence politique et d'entraves aux libertés au Burundi, à l'approche du scrutin de 2015 dans ce pays des Grands Lacs sorti en 2006 de 13 ans de guerre civile. Les tensions se cristallisent autour de la volonté prêtée au président Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, de briguer un troisième mandat, bien que, selon ses opposants, la Constitution l'en empêche. John Kerry a également promis que les Etats-Unis continueraient à défendre la liberté de la presse, y compris pour des journalistes poursuivis pour terrorisme ou emprisonnés pour des raisons arbitraires. Une allusion peut-être au sort en Egypte de journalistes de la télévision Al-Jazeera, dont l'Australien Peter Greste, condamnés à entre sept et dix ans de prison après avoir été déclarés coupables de soutenir les Frères musulmans. L'Ethiopie aussi a inculpé sept blogueurs et trois journalistes pour terrorisme. Le président égyptien Abdel Fattah al-Sissi n'est pas à Washington, mais le Premier ministre éthiopien Hailemariam Desalegn a fait le voyage. Les Etats-Unis et l'Ethiopie coopèrent pour la sécurité de la région, notamment en Somalie.

HAÏTI PROTECTION SOCIALE : LE PROGRAMME TI MANMAN CHERIE EN ACTION

«Ti Manman chérie» verse plus de 166 millions de Gourdes à 78,619 mères Le Bureau de la Ministre déléguée [Marie Carmelle Rose Anne Auguste] auprès du Premier Ministre, Chargée des droits de l'homme et de la Lutte Contre la Pauvreté Extrême, informe que le sous-programme de cash transfert de « Ti Manman chérie » vient de procédé au paiement de 166,436,000.00 gourdes à 78,619 mères réparties dans les 104 communes ciblées dans les 10 départements de la République. Ces versements se font sous la forme d'une allocation spéciale équivalant à 4 mensualités de la somme que ces mères reçoivent dans le cadre de ce programme afin de les aider de préparer la rentrée scolaire en toute quiétude. Le Bureau de la Ministre Auguste souligne que « Cette mesure traduit une fois de plus, au-delà de tout discours, l'engagement social de l'Administration Martelly et du gouvernement Lamothe et leur volonté de promouvoir l'éducation dans les couches défavorisées. Elle manifeste également leur détermination d'en finir pour de bon avec la République de Port-au-Prince en veillant à ce que même les mères habitant les communes les plus reculées du pays, puissent bénéficier également de cette mesure [...] Sur le plan scolaire, grâce à cette mesure, les mères n'auront pas à dépenser un seul sou pour l'écolage de leurs enfants, grâce au Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO) et pourront consacrer cette aide, à l'amélioration des conditions de vie de leur famille. » Sur le plan économique, cette injection de fonds, va provoquer une revitalisation des activités commerciales ainsi qu'un recul de l'extrême pauvreté au niveau départemental et au niveau communal. « Lorsque, par exemple 10,894 mères réparties dans 10 communes du département de l'Artibonite reçoivent le même jour un total de plus de 24 millions de gourdes, cette somme se transfère automatiquement aux commerces et autres vendeurs de biens et services de ces communes. C'est donc l'ensemble des agents économiques de la zone ciblée qui bénéficie de ces transferts, » précise la Ministre déléguée.

LES NOUVELLES PRÉVISIONS DE LA CEPAL POUR 2014

La CEPAL a révisé en baisse le taux de croissance des économies d'Amérique latine et des Caraïbes. La croissance moyenne sera de 2,2% en 2014, en raison de la faiblesse de la demande extérieure, de la demande moins dynamique interne, de l'insuffisance des investissements, et du peu de place pour la mise en œuvre des politiques pour stimuler une reprise. Ces éléments ont un impact différencié sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des sous-régions, confirmant une forte hétérogénéité dans la dynamique de croissance ajoutée à la CEPALC. L'étude indique que le ralentissement économique observé au dernier trimestre de 2013 a persisté pendant les premiers mois de 2014, ce qui signifie que la région va croître moins que l'an dernier (2,5%). Néanmoins, le rapport signale que l'amélioration progressive de certaines des plus grandes économies du monde devrait permettre à la tendance de changer vers la fin de 2014. "Les politiques macroéconomiques doivent prendre en compte les vulnérabilités spécifiques de chaque pays. Sans aucun doute, il est important dans tous les cas à accroître l'investissement et de la productivité pour garantir le changement structurel de l'égalité dans le moyen terme. Ces deux facteurs sont les principaux défis pour la durabilité économique du développement, en particulier dans le contexte actuel », a déclaré Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la CEPALC, lors de la présentation du document. Au niveau régional, la croissance 2014 sera dirigée par le Panama, avec une augmentation de son produit intérieur brut (PIB) de 6,7%. Ce pays sera suivi par la Bolivie (5,5%) et la Colombie, la République dominicaine, l'Équateur et le Nicaragua, avec l'expansion de 5,0%. L'isthme de l'Amérique centrale ainsi que Haïti et la République dominicaine devrait croître de 4,4%, tandis que l'Amérique du Sud augmentera de 1,8%, mais avec une grande diversité entre les pays. La croissance des Caraïbes sera de 2,0% ce qui implique une reprise de 1,2% enregistré en 2013. La réduction de la croissance estimée pour 2014 répond à différents facteurs, selon les pays en cours d'analyse, indique le document. Dans les cas de l'Argentine-dont le PIB va croître cette année à peine et le Venezuela, qui devrait connaître une contraction de -0,5%-données disponibles pour les premiers mois de l'année reflète l'impact de certains déséquilibres qui ont été eux-mêmes manifestent au cours des dernières ans. Au Chili et au Pérou, ce qui permettra d'élargir de 3,0% et 4,8%, respectivement, la baisse de dynamisme économique est liée à des

niveaux inférieurs de l'investissement et un ralentissement de la consommation des ménages. Au Mexique, un rebond de la croissance est attendue (2,5% contre 1,1% en 2013), bien que le taux sera inférieur à celui prévu précédemment (3%), tandis que le Brésil connaîtra une croissance annuelle plus faible de 1,4%, contre 2,5% l'année dernière. Selon l'analyse de la CEPALC, la reprise de la croissance économique aux États-Unis profitera aux pays Mexique et d'Amérique centrale, tandis que la reprise du Royaume-Uni et plusieurs pays de la zone euro aura un impact positif, en particulier dans les Caraïbes, en raison de la arrivée de plus de touristes. Le principal risque est la prévision de croissance plus faible pour la Chine en 2014, souligne le rapport. Les économies régionales qui sont plus spécialisés dans l'exportation de produits de base dans ce pays pourraient être touchés si le géant asiatique ne peut pas maintenir sa croissance supérieure à 7%. L'étude ajoute que, dans le moyen terme, la région devrait faire face à la demande moins dynamique pour ses principaux produits d'exportation et le financement externe plus coûteux. L'Étude économique de 2014 souligne que, à la lumière de ce nouveau scénario, les politiques macroéconomiques à gérer le cycle économique et celles qui sont orientées vers la promotion de la croissance à plus long terme doivent être étroitement coordonnés. "La politique macroéconomique doit être réorientée, en cherchant à créer les conditions d'une croissance soutenue et une productivité accrue. Pour cela, il est nécessaire de favoriser une plus grande investissements (publics et privés) dans les infrastructures et l'innovation et d'accroître la diversification de la production," la Points saillants du rapport.

GAZA

BAN CONDAMNE LES BOMBARDEMENTS D'ISRAËL

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a fermement condamné dimanche le meurtre d'au moins 10 civils palestiniens dans un bombardement à l'extérieur d'une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) accueillant des milliers de civils. « L'attaque est encore une nouvelle violation flagrante du droit humanitaire international, qui exige clairement la protection par les deux parties des civils palestiniens, des employés de l'ONU et des locaux des Nations Unies, parmi d'autres installations civiles », a dit le porte-parole du Secrétaire général dans une déclaration à

la presse. « Les abris des Nations Unies doivent être des zones de refuge pas des zones de combats. Les Forces de défense israéliennes ont été informées à plusieurs reprises de l'emplacement de ces sites. Cette attaque, ainsi que d'autres violations du droit international, doit faire rapidement l'objet d'une enquête et les responsables doivent rendre des comptes. C'est un scandale moral et un acte criminel », a ajouté le porte-parole. Le Secrétaire général s'est dit profondément consterné par l'effroyable escalade de la violence et la mort de centaines de civils palestiniens depuis la violation du cessez-le-feu humanitaire le 1er août. « La recrudescence des combats n'a fait qu'aggraver la crise humanitaire et sanitaire qui ravage la bande de Gaza. Le retour au calme peut être atteint par la reprise de la trêve et des négociations entre les parties au Caire pour régler les problèmes en suspens », a dit son porte-parole. Ban Ki-moon a réitéré sa demande aux parties de cesser immédiatement les combats et de reprendre le chemin de la paix. Selon lui, « cette folie doit cesser ».

LES NON ALIGNÉS, LE GROUPE DES 77 ET LA CHINE RÉCLAMENT LA FIN IMMÉDIATE DE L'AGRESSION ISRAËLIENNE CONTRE GAZA

Un comité conjoint de coordination du Mouvement des Pays Non Alignés et du Groupe des 77 plus la Chine a demandé à l'ONU d'intervenir pour obtenir immédiatement la fin de l'agression israélienne contre la Bande de Gaza, territoire occupé illégalement par l'État sioniste. Dans un document approuvé au siège de l'ONU, les deux groupes condamnent énergiquement l'agression militaire contre Gaza et demandent au Conseil de Sécurité de ne pas épargner d'efforts pour mettre fin à ce génocide. Dans sa condition de président pro tempore du Groupe des 77 plus la Chine, le président de la Bolivie, Evo Morales, a demandé, de plus aux organisations sociales de son pays de participer aux manifestations de condamnation des attaques criminelles d'Israël contre la population civile de la Bande de Gaza. Par ailleurs, cette fin de semaine des manifestations et marches de condamnation à Israël ont été organisées au Chili, au Pérou et aux États-Unis entre autres.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

A l'issue des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes s'inscrivait en repli de 0,31% (-48,61 points) à 15'474,50 points. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau reculait pour sa part de 0,40% (-5,11 points) à 1276,19 points. La séance a été faiblement active avec 1,9 mrd de titres échangés sur le premier marché. A la clôture de la place tokyoïte (06H00 GMT), le dollar se situait à 102,69 JPY et l'euro à environ 137,84 JPY, le premier en retrait, le second en progression par rapport à leurs cours de vendredi.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a fini lundi en hausse de 0,46%, l'indice Dow Jones gagnant 75,91 points à 16.569,28 points. Le S&P-500, plus large, a pris 13,84 points, soit 0,72%, à 1.938,99 points. Le Nasdaq Composite a avancé de son côté de 31,25 points (0,72%) à 4.383,89 points. (Ces données sont susceptibles de varier encore légèrement)

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé sur une note irrégulière lundi, coincées entre le soulagement d'une solution pour Banco Espírito Santo (BES) et les craintes de voir les sanctions prises par l'Occident contre la Russie pour son implication en Ukraine avoir un impact négatif sur l'activité économique. À Paris, le CAC 40 a terminé sur une progression de 0,34% (+14,44 points) à 4.217,22 points. Mais le Footsie britannique a baissé de 0,02% et le Dax allemand de 0,61%. Les deux grands indices paneuropéens ont également pris des directions contraires avec un indice EuroStoxx 50 en hausse de 0,07% et un FTSEurofirst 300 en repli de 0,19%. L'indice PSI 20 de la Bourse de Lisbonne a ainsi terminé sur une hausse de 0,98% tandis que le rendement des obligations souveraines portugaises, qui s'était tendu à mesure que s'amorcelaient les difficultés de la banque, est reparti à la baisse,

entraînant dans son sillage les papiers italiens et espagnols. La Bourse suisse a clôturé en nette baisse lundi. Le Swiss Market Index (SMI) des valeurs vedettes a cédé 1,26%, à 8304,04 points. Le SLI a perdu 1,26% à 1257,91 points et le SPI 1,31% à 8220,49 points.

CHANGE

L'euro évoluait proche de l'équilibre face au dollar après le renflouement par le gouvernement portugais de la banque Espirito Santo, les cambistes faisant montre d'une certaine prudence. La monnaie unique cédait jusqu'à 0,09% à 1,3416 dollars. Un équilibre, certes précaire, mais qui permet à l'euro d'entamer la semaine sous de meilleurs auspices après avoir vu le dollar s'apprécier nettement la semaine dernière, porté par une croissance plus forte que prévu de l'économie américaine. La monnaie unique s'échangeait même jeudi dernier contre 1,337 dollar, un record bas depuis le 12 novembre dernier.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

PRÉCISIONS SUR LES CONTOURS JURISPRUDENTIELS DE LA NOTION DE PRÉJUDICE D' ANXIÉTÉ

Depuis sa reconnaissance en 2010 (Cass. Soc., 11 mai 2010, n° 09-42241), la portée et les contours du préjudice d'anxiété ont été précisés à plusieurs reprises par la Cour de cassation. Dans l'espèce ayant donné lieu à l'arrêt de la Cour de cassation de 2010, les salariés ont bénéficié du dispositif de « préretraite amiante des salariés du secteur privé » créé par l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 et ont perçu l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA). Néanmoins, dans l'optique d'obtenir une meilleure indemnisation les salariés ont tenté de faire valoir un préjudice économique devant le Conseil de prud'hommes. Cependant, la Haute juridiction a écarté la réparation de ce préjudice en raison du caractère légal et facultatif du dispositif ACAATA. Pour la Cour de cassation, il ne pouvait en effet y avoir de

préjudice économique dans la mesure la diminution de revenu des salariés ayant accepté le dispositif ACAATA se trouvait compensée par leur dispense d'activité. Faisant l'objet d'un contentieux de masse, la Cour de cassation a progressivement facilité la reconnaissance du préjudice d'anxiété pour les salariés qui l'invoquait. Saisie comme cour de renvoi, la Cour d'appel de Paris, a confirmé l'arrêt de la Cour de cassation du 11 mai 2010 en indemnisant les demandeurs de leur préjudice d'anxiété. Cependant, celle-ci leur a également accordé une indemnisation en réparation du « bouleversement dans les conditions d'existence ». Selon la Cour d'appel, le bouleversement dans les conditions d'existence était une conséquence de l'exposition à l'amiante, se traduisant pour le salarié par une réduction de son espérance de vie. Dès lors, les « projets de vie [des salariés] dans de nombreux domaines autres que matériel ou économique sont irrémédiablement et quotidiennement affectés par cette amputation de leur avenir » (CA Paris, Pôle 6, Ch. 8, 1er déc. 2011, n° 10/04605). Par plusieurs arrêts du 25 septembre 2013, la Cour de cassation s'est positionnée contre la reconnaissance d'un tel préjudice. En effet, d'après la Cour de cassation l'indemnisation accordée aux salariés exposés à l'amiante au titre du préjudice d'anxiété répare l'ensemble des troubles psychologiques, y compris ceux liés au bouleversement dans les conditions d'existence, résultant du risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à l'amiante. La Cour de cassation refuse ainsi de suivre le raisonnement de plusieurs Cour d'appel qui avait reconnu la réparation de ce préjudice de manière autonome à plusieurs anciens salariés. La Cour de cassation considère en effet que le bouleversement dans les conditions d'existence se trouve être l'une des composantes du préjudice d'anxiété (Cass. Soc., 25 septembre 2013, n° 12-20157, n° 12-20912, n° 12-12883). Aux termes de cette jurisprudence, le développement d'une maladie professionnelle liée à l'amiante ne prive pas l'intéressé de la possibilité d'obtenir du juge prud'homal la réparation du préjudice d'anxiété pour la période antérieure à la déclaration de sa maladie (Cass. Soc., 25 septembre 2013, n° 12-20157). Dès, le 4 décembre 2012, la Chambre Sociale de la Cour de cassation avait déjà abandonné la condition liée aux contrôles et examens médicaux réguliers devant être subis par le salarié. Pour la Haute juridiction, le préjudice spécifique d'anxiété se trouvait en effet caractérisé que le salarié « se soumette ou non à des contrôles ou examens médicaux réguliers » (Cass. Soc., 4 décembre 2012, n°

11-26294). La Cour de cassation est venue très récemment préciser une nouvelle fois dans plusieurs arrêts d'avril 2014 les conditions d'indemnisation des préjudices d'anxiété des bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante de l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998. Pour bénéficier de l'indemnisation de ce préjudice, le salarié doit avoir travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 et figurant sur une liste établie par arrêté ministériel pendant une période où y étaient fabriqués ou traités de l'amiante ou des matériaux contenant de l'amiante. Le salarié n'a donc pas à apporter la preuve de son préjudice d'anxiété afin d'en obtenir réparation. Dans ces espèces, les salariés avaient été déboutés en appel parce qu'ils ne rapportaient pas la preuve de leur sentiment d'anxiété. La Cour de cassation considère que le fait d'avoir été exposé au risque suffit pour bénéficier d'une indemnisation au titre d'un préjudice d'anxiété (Cass. Soc., 2 avril 2014, n° 12-28616 et n° 12-29825). En considération de la jurisprudence actuelle, il apparaît ainsi très compliqué pour un employeur de s'exonérer de sa responsabilité au titre d'un préjudice d'anxiété, dans la mesure où le salarié n'est pas tenu de rapporter la preuve de son anxiété mais simplement de celle de son exposition au risque amiante. Pourtant à l'occasion d'un arrêt du 27 juin 2013, la Cour de Cassation avait refusé de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité qui lui était soumise (Cass. Soc., QPC, 27 juin 2013, n° 12-29347) et qui était relative au mode de preuve et à l'indemnisation du préjudice d'anxiété. Pour la Cour, l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 ne se heurtait à aucun des principes constitutionnels invoqués par le requérant (principe de responsabilité, principe d'égalité devant la loi, principe d'égalité devant les charges publiques). « L'indemnisation du préjudice d'anxiété (...) n'exclu[ai]t pas toute cause d'exonération de responsabilité ». La Cour de cassation ne précise cependant pas quelles sont les causes d'exonération restant à la disposition de l'employeur. En effet, seule la force majeure paraît susceptible de constituer une cause d'exonération de l'employeur au regard de la jurisprudence récente rendue en matière d'indemnisation du préjudice d'anxiété. Cependant, même dans le cas où l'employeur invoque une telle cause étrangère, la Cour de cassation écarte cette cause d'exonération de responsabilité en considérant que la condition d'extériorité fait défaut (Cass. Soc., 19 mars 2014, n° 12-29339).

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MAI 2014 : - 0,1 % % sur un mois ; stable sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juin 2014:73 090 (-1,1% sur un mois et 3,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en mai 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER